



CNU

Conseil National des Universités



CP-
CNU

Commission permanente du
Conseil National des Universités

LETTRE D'INFORMATION
N°5
JANVIER 2014

EDITORIAL

Une réunion plénière, décidée lors de la réunion du 17 octobre, s'est tenue depuis la dernière lettre d'information, afin de discuter essentiellement des modalités de mise en oeuvre de la nouvelle mission qui va incomber aux sections CNU, à savoir l'expertise des demandes de Prime d'encadrement doctoral et de recherche, ainsi que du projet de décret statutaire.

I - La PEDR

Introduction

Cette mission sera mise en place dès 2014. La procédure sera complètement dématérialisée. Les sections sont invitées à prendre connaissance, dans cette lettre d'information, du calendrier propre à 2014, année de transition, et à débattre en amont, en aval ou durant la session de qualification

- 1 - des modalités qui doivent être homogènes sur l'ensemble des sections
- 2 - des critères qui leur sont propres et qu'elles désirent appliquer dans le choix des dossiers. Ces critères devront être rendus publics le plus rapidement possible, afin que les candidats en soient informés avant de déposer leur demande. Le poids donné à ces critères par les sections peut être différent selon le corps du candidat.
- 3 - des modalités de mise en place.

Documents de travail

Plusieurs réunions de travail ont débattu de ce sujet et ont élaboré des documents qui vous sont soumis dans cette lettre.

- fiche de candidature à remplir par les enseignants-chercheurs permettant de faire valider des informations par l'établissement de rattachement mais également pour aider les bureaux des sections dans l'attribution des rapporteurs.
- un formulaire possible de CV à remplir par les candidats. Si la trame est commune, le contenu des rubriques doit être précisé par chaque section.
- une fiche remplie par les sections durant la session et indiquant la décision ; cette fiche sera retournée avec un avis global de la section aux établissements et aux candidats. Toutefois, les discussions ont mis en évidence la difficulté pour un collègue de se voir attribuer la lettre C suite à sa demande.

Modalités

- quotas : lors de l'assemblée plénière du 5 décembre 2013, un vote a entériné un classement des dossiers en 3 groupes. Par souci de simplification et de continuité, ces groupes reprendraient, au moins en 2014, les répartitions actuellement en vigueur pour toutes les sections (20, 30 et 50%) qui étaient bien comprises et largement suivies par les établissements.
- Les sections ont la possibilité d'organiser des assemblées plénières pour discuter des critères et modalités
- les sections pourront faire appel à des experts extérieurs

2 - Le projet de décret statutaire

L'assemblée plénière a débattu de quelques points du projet de décret qui aurait du être présenté au CTU le 18 décembre. Le CTU ne s'est pas tenu faute de quorum et est reconvoqué le 9 janvier. Suite au débat, plusieurs textes ont été votés ; ces textes vous sont rappelés ci-après. 2

Textes votés lors de l'Assemblée plénière du 5 décembre 2013

L'assemblée plénière du 5 décembre 2013 n'est consacrée qu'à deux sujets : la matin la PEDR et l'après midi le décret statutaire rendu public le 2 décembre 2013. Sur la partie décret statutaire, plusieurs textes ont été votés. Vous les trouverez ci-dessous ainsi que sur le site de la CP-CNU à la rubrique Comptes rendus -> AG -> AG2013 ->AG_05_12_2013).

C.R.C.T.

Unanimité des présents moins 1 abstention

La CP-CNU demande une augmentation suffisante du contingent national de CRCT permettant ainsi à chaque EC d'en disposer régulièrement, au moins tous les 7 ans, au cours de sa carrière.

Exceptions à la qualification

Unanimité des présents moins 3 abstentions

La CP-CNU rappelle son opposition à toute exception à la qualification pour l'accès au corps des Maîtres de conférence ou au corps des Professeurs..

Alignement des grilles indiciaires

Unanimité des présents

La CP-CNU demande l'alignement de la grille indiciaire des MCF-HC sur celle des PR2 et notamment la durée des échelons.

Interdisciplinarité

Unanimité des présents moins 2 abstentions

La CP-CNU, sensible à l'interdisciplinarité, avertit que la procédure proposée dans le projet de décret statutaire du 2 décembre 2013 à ce sujet est concrètement inapplicable. Elle demande par conséquent sa révision.

Suivi de carrière (1)

Unanimité des présents moins 6 abstentions et 7 contre

La CP-CNU maintient fermement son opposition au principe d'une évaluation récurrente et obligatoire et réaffirme son attachement au principe d'un suivi de carrière sur la base du volontariat.

Suivi de carrière (2)

Unanimité moins 2 contre et 10 abstentions

Dans l'hypothèse où le suivi de carrière serait mis en place, la CP-CNU rappelle son attachement au principe de la transmission directe du dossier de l'EC vers la section, sans passer par les instances de son établissement.

Calendrier de l'expertise de la PEDR pour 2014

Le calendrier de l'année 2014 est, pour des raisons de logistique, différent du calendrier actuel et de celui des années ultérieures. Il faut en effet mettre en place l'application informatique mais également il faut que les sections puissent rendre publics leurs critères d'expertise des dossiers de demandes de PEDR.

JANVIER	Information des établissements
MARS	Constitution du vivier (identification des ayants-droit) Décision des établissements de faire appel ou non à l'instance nationale
AVRIL-MAI	Saisie des candidatures et validation par les établissements
JUIN	Désignation des rapporteurs
JUILLET à SEPTEMBRE	Réunion des sections cnu/cnu santé/cnap
DEBUT OCTOBRE	Transmission aux établissements
OCTOBRE NOVEMBRE	Réunion des instances des établissements
DECEMBRE	Paye

Différents documents proposés par le bureau de la CPCNU, après discussion au sein du comité consultatif, du GT Carrière et de l'assemblée plénière du 5 décembre

Les documents proposés ci-dessous ont été élaborés à la suite de discussions tout au long des mois de novembre et de décembre (Bureau, Comité consultatif, groupe de travail Carrière, Assemblée plénière)

La fiche de candidature

Chaque enseignant-chercheur qui souhaite demander une PEDR, devra remplir cette fiche, qui ne sert qu'à faire valider certaines informations par l'établissement et aider les bureaux des sections à désigner les rapporteurs.

- un avis global sur la candidature
- éventuellement des commentaires
- une partie statistiques

Cette fiche sera transmise à l'établissement et à l'enseignant-chercheur. Les établissements prendront cette fiche en considération pour décider de l'attribution ou non d'une PEDR.

Le curriculum vitae

Le candidat devra ensuite renseigner un dossier comportant différentes rubriques. Si ces rubriques sont communes à l'ensemble des sections, leur contenu doit être adapté par la section, en fonction des critères choisis. Les sections doivent publier avant mars leur liste de critères et recommandations pour remplir ce CV

La forme de cette fiche qui doit être commune aux sections du CNU, du CNU santé et du CNAP a fait l'objet de nombreuses discussions et compromis au sein du bureau et du CC. Comme chaque modification fait l'objet d'une négociation avec le CNU santé et le CNAP, elle devrait être modifiée le moins possible par les sections.

Discussions dans les sections

Les sections qui le désirent, peuvent se réunir en assemblée plénière, pour discuter de la mise en place de cette mission et en particulier des critères retenus par la section

La fiche de retour des sections

Les sections, pour chaque candidature devront faire remonter un avis composé de plusieurs parties :

-un avis par grande rubrique. Ces rubriques seront directement liées au décret PEDR. Ce décret n'étant pas encore publié, nous avons gardé pour l'instant les 4 rubriques citées dans la version provisoire. Ces rubriques seront donc appelées à être modifiées ultérieurement.

Campagne PEDR 2014
Expertise des demandes de PEDR
Section CNU XX

Eléments du dossier à enregistrer dans le formulaire de candidature de l'application internet

Le présent formulaire a pour but de

1) valider certaines informations par l'établissement,

2) permettre aux bureaux des sections CNU de désigner des rapporteurs

I. Données administratives à valider par l'établissement

a - Etat civil

Civilité (M. - Mme) :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

b - Situation administrative

Corps

Ancienneté dans le corps

Grade

Ancienneté dans le grade

Section CNU de rattachement

c - Établissement de rattachement

- Établissement actuel

 Date d'affectation

- Autres établissements d'exercice au cours des 4 dernières années

d - Unités de recherche

- Établissement de rattachement de l'unité de recherche actuelle :

 Unité de recherche – Libellé :

- Autres unités de recherche au cours des 4 dernières années

e - Fonctions et responsabilités particulières exercées dans l'établissement (préciser les dates de début et de fin) dans les quatre dernières années

f - Enseignement

Années	Heures équivalent TD
2010/2011	
2011/2012	
2012/2013	
2013/2014	

Service statutaire effectué : OUI / NON

II. Activités scientifiques

a - Domaines de recherche: (description sommaire et mots-clefs)

b - Encadrement doctoral et scientifique

(L'encadrement concerne les thèses, mémoires, rapports de niveau master, ...)

Liste exhaustive des encadrements pour les années 2010 à 2013 incluses (travaux en cours ou soutenus)

Nom du Diplômé 1 : Prénom du diplômé :
Diplôme :
Titre du travail :
Date de début : Date de fin (éventuellement prévue) :
Votre encadrement (%)
Nom et % des co-directeurs

Nom du Diplômé 2 : Prénom du diplômé :
Diplôme : Doctorat
Titre du travail :
Date de début : Date de fin (éventuellement prévue) :
Votre encadrement (%) :
Nom et % des co-directeurs

Curriculum vitae dans le cadre de la demande de la PEDR 2014

Modèle de CV (entre 5 et 10 pages recommandées)

Le contenu de chaque rubrique et la taille du document devront être précisés par chaque section, par exemple par la publication d'un rapport-type

I. Identification

Civilité : Nom de famille : Nom d'usage : Prénom :
Date de naissance :
Grade :
Etablissement d'affectation :
Section de CNU :
Unité de recherche d'appartenance :

II. Activité depuis 2010

1. Publications et production scientifique
2. Encadrement doctoral et scientifique
3. Rayonnement, diffusion scientifique
4. Responsabilités scientifiques
5. Autres activités et responsabilités (pédagogiques, administratives, ...)

III. Informations significatives sur le déroulement de la carrière

Ne mentionner que les informations importantes et significatives ainsi que tous les autres renseignements utiles pour apprécier l'activité scientifique des 4 dernières années ou toute situation particulière (mobilité géographique, thématique, bénéficiaire de l'obligation d'emploi, délégation, décharge de cours....)

AVIS DES SECTIONS CNU
PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE - CAMPAGNE 2014
AVIS DE LA SECTION XX DU CNU

Éléments scientifiques d'évaluation	De la plus grande qualité	Satisfait pleinement aux critères	Doit être consolidé en vue d'une prime	insuffisamment renseigné
1 - Publications / production scientifique				
2 - Encadrement doctoral et scientifique				
3 - Rayonnement et diffusion				
4 - Responsabilités scientifiques				

Autres activités et responsabilités
 (pédagogiques, administratives, ...)
Avis rédigé de la section

Avis global de la section

Le dossier de candidature fait partie des 20% meilleurs parmi les dossiers examinés par la section XX au titre de la campagne PEDR 2014, selon les critères rendus publics sur son site internet.

Le dossier de candidature fait partie des 50% meilleurs parmi les dossiers examinés par la section XX au titre de la campagne PEDR 2014, selon les critères rendus publics sur son site internet.

Le dossier de candidature ne fait pas partie des 50% meilleurs parmi les dossiers examinés par la section XX au titre de la campagne PEDR 2014, selon les critères rendus publics sur son site internet.

Observations

La section XX tient à rappeler que ce classement conjoncturel ne constitue en aucune manière une évaluation absolue d'un candidat, et qu'à ce titre, ce classement ne peut être utilisé à d'autres fins que la campagne PEDR 2014.

Les nombres de dossiers et les avis de la section sur les dossiers reçus en 2014 (et pour les années futures, depuis le début de la mandature) se répartissent comme suit

Nombre de dossiers reçus en	
2014	

Éléments scientifiques d'évaluation	De la plus grande qualité	Satisfait pleinement aux critères	Doit être consolidé en vue d'une prime	insuffisamment renseigné
1 – Publications / production scientifique	xx%	yy%	zz%	ww%
2 – Encadrement doctoral et scientifique				
3 – Rayonnement et diffusion				
4 – Responsabilités scientifiques				